

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Sébastien GAUTHEY
Secrétaire : Cathy SIEGENTHALER

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 10 juin 2021 à 20h00

Le Président remercie Monsieur Maire de l'Omnibus pour sa présence.

Le Président rappelle qu'il faut être assermenté pour pouvoir prendre part aux décisions du Conseil.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2021, joint à la présente convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 5 juin 2021)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 02/2021 Comptes communaux
6. Réponse de la municipalité au postulat de Mesdames Josette Bovet et Martine Barclay
7. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 57 membres sont présents, 24 sont excusés et 23 sont absents. Le quorum de 35 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2021

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021 est accepté par 54 voix, 2 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 2 nouveaux membres : Cléo Rossel et Christian Rossel

4. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a pas reçu de lettre.

b) Communications de la Municipalité

André Roch, Syndic, excuse Carine Gigandet pour son absence. Elle a la garde de son petit-fils. Il informe également l'assemblée que le service de la mobilité a décidé d'augmenter la cadence des trains sur la ligne Lausanne-Vallorbe et des bus sur la ligne Orbe Arnex dès décembre 2022. Le train s'arrêtera toutes les 30 minutes à Arnex. Quant aux bus, en plus de la ligne Orbe Agiez Bofflens Arnex, il y aura une ligne directe Orbe Arnex. La cadence n'est pas connue.

Bernard Bovet, Municipal, informe qu'ils ont rencontré le bureau BTT Ingénieurs pour l'adjudication des travaux de la Place. Le génie civil sera géré par Beati, l'éclairage par VO Energies, le sanitaire par Connect Réseau. Beati est disponible dès la rentrée d'août pour débiter les travaux.

5. Préavis 02/2021 Comptes communaux

André Roch, Syndic, lit le préavis. La Municipalité présente les comptes 2020 en comparaison avec le budget. Le résultat dégage un excédent de recettes de CHF 34'064.78 alors que le budget 2020 prévoyait un déficit de CHF 22'750.--. Les revenus totalisent CHF 2'723'227.96, le budget prévoyait CHF 2'665'791.--. Les charges totalisent CHF 2'689'163.18, le budget prévoyait CHF 2'688'541.--. Les principales différences relèvent des postes suivants : - Impôts et Péréquation : Revenu supplémentaire de CHF 156'260.--, contre des recettes provisionnées de CHF 60'000.-- non perçues et aucun retour du fonds de péréquation estimé à CHF 33'462.--. - Administration : Heures supplémentaires du personnel de CHF 5'000.--. - Forêts : Recettes de vente de bois inférieure mais charges également inférieures. Subsidés budgétisés réduits en raison du résultat final des travaux réduit. Encaissement exceptionnel suite à la dissolution de l'ancien triage. - Bâtiments : Grande-salle, baisse conséquente des charges et non encaissement des locations. Collège, frais budgétisés non dépensés, manque de location de CHF 2500.-- seulement. Une somme de CHF 50'000.-- a été versée au fonds de réserve pour les futurs travaux. Ruelle de la Dîme¹, dépense pour une nouvelle cuisine, loyer augmenté de CHF 100.--/mois dès novembre. Rue de la Gare 2, dépense de CHF 3'000.-- pour la réfection d'une salle-de-bain. Zone Bulande, les heures des Municipaux ont été sous-évaluées de CHF 3000.-- et le poste assurance surévalué. Seul CHF 2665.-- manque sur les locations prévues. L'amortissement du patrimoine est ajusté de CHF 21'400.-- en sus dû au crédit d'investissement. - Travaux : Routes, CHF 25'000.- pour le parking de Bulande mais CHF 7'500.- prévus pour l'éclairage public pas dépensés. Aucune heure de déneigement facturée donc une économie de CHF 3'800.--. Ordures ménagères, léger déséquilibre en raison des frais de transports des déchets. Réseaux égouts, épuration, eaux claires, équilibre respecté avec prélèvement sur fonds de réserve de CHF 16'100.--. Installation non budgétisée de CHF 13'500.- pour un collecteur dû au bâtiment Bulande. - Instruction Publique et Cultes : Frais de mise en place sanitaires de CHF 4'000.-- partiellement remboursés par l'ASIOR. - Sécurité sociale : Frais réels de l'UAPE CHF 92'220.-- auxquels sont déduits la participation par des élèves d'Orbe de CHF 30'830.--. Le montant budgétisé correspondait à la totalité du personnel engagé, participation des enfants d'Orbe non comptée. AJOVAL a remboursé CHF 15'140.-- sur le solde suite au bouclage des comptes 2019. - Services industriels : - Eaux, Somme de CHF 8800.-- versée au fonds de réserve. Vente de gaz, non-encaissement de CHF 6'300.-- lié au prix du marché. Les autres différences sont des opérations comptables sous forme d'amortissement

budgétaires, attributions et prélèvements aux fonds de réserve et imputations internes. Il en découle une marge d'autofinancement en augmentation de CHF 305'659.26.

Résultat :

Revenus CHF 2'723'227.96

Charges CHF 2'689'163.18

Excédent de revenus CHF 34'064.78

Le budget prévoyait une perte de CHF 22'750.--.

Ajoutant à l'excédent de revenus 2020, les amortissements et attributions complémentaires, donne un résultat net effectif de CHF 121'344.78 auxquels s'ajoutent les amortissements minimums et attributions obligatoires d'équilibre, nous obtenons une capacité d'autofinancement de CHF 305'659.26.

Trois emprunts, finançant les investissements de la Commune s'élèvent à CHF 3'420'250.-- fin 2020 couvrant la rénovation du collège en 2000, les transformations de l'Ancien Battoir en 2011 et Bulande en 2020. L'amortissement total annuel s'élève à CHF 122'100.--.

Le Capital s'élève à CHF 2'158'150.22.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie les Conseillers d'accepter les comptes communaux 2020 tels que présentés.

Jean-Christophe Liebeskind, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport. La Commission s'est rencontrée le 4 mai en présence des Municipaux et de la boursière.

Sur la base des comptes 2020 comparés au budget 2020 et aux comptes 2019 ainsi que sur le rapport de la fiduciaire OFICO, la Commission relève que : - par rapport au budget, les revenus ont augmenté de CHF 57'436.96 alors que les charges ont légèrement augmenté de CHF 622.18. – La capacité d'autofinancement se monte à CHF 305'659.06. – Les emprunts s'élèvent à CHF 3'420'250.--. – Le solde des fonds de réserve se monte à CHF 969'012.90, soit une diminution de 28% par rapport à l'année précédente. – le capital de CHF 2'158'150.22 a augmenté de 2% par rapport à l'année précédente.

La Commission fait les remarques suivantes : - un prélèvement au fond de réserve de CHF 400'000.—a été fait pour contribuer au financement de Bulande. L'opération a constatée au Bilan. La Commission demande à la Municipalité de lui présenter automatiquement le bilan à l'avenir. – Le résultat favorable a permis de verser CHF 50'000.—au fond de rénovation du collège. – Elle déplore, comme la Municipalité, le coût très élevé de l'AJOVAL mais doit se résoudre qu'il s'agit d'une loi Cantonale et que rien ne peut être fait sans pénalités financières trop lourdes pour la commune. – L'ASIOR a corrigé son erreur de calcul et doit encore verser CHF 19'983.—à la commune.

La Commission salue la clarté des documents mis à sa disposition, trouve les comptes en ordre et les explications fournies par la Municipalité satisfaisantes.

La Commission recommande au Conseil Général d'approuver les comptes 2020 tels que présentés par le préavis 02/2021.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Il n'y a pas de remarques ou questions. L'assemblée vote.
Acceptez-vous le préavis 02/2021 Comptes communaux ?

Pour: 59

Contre: 0

Abstentions: 0

Les comptes communaux 2020 tels que présentés par le préavis 02/2021 sont acceptés.

André Roch, Syndic, remercie Isabelle Lavenex pour la gestion des comptes de la Commune.

6. Réponse de la municipalité au postulat de Mesdames Josette Bovet et Martine Barclay

Reynold Michel, Municipal, lit la détermination de la Municipalité sur le rapport de la commission chargée d'étudier le postulat déposé par Mesdames Josette Bovet et Martine Barclay concernant « l'opposition à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile 5G ». Dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête, la compétence est de la Municipalité. Elle a préféré être partie prenante afin de bénéficier des locations pour financer des projets en lien avec l'intérêt public. A noter que selon la loi sur les communes, la municipalité a la compétence de statuer sur l'acquisition de servitudes ne comportant aucune charge pour la commune. La transaction représente une valeur de moins de CHF 50'000.-, limite votée le 3.10.2016 par le Conseil Général pour permettre à la Municipalité de gérer les affaires communales. A noter que le Conseil d'Etat Vaudois a lancé des projets pilotes afin de vérifier la conformité aux dispositions de l'ORNI pour que le principe de précaution soit assuré. Un bilan sera posé ce printemps. En attendant, les demandes sont gelées. Toutefois, le droit fédéral est dominant. La 5G va pouvoir se déployer, la confédération ayant vendu les droits d'exploitation de la 5G aux trois opérateurs de téléphonie mobile pour CHF 380 millions. L'acte constitutif du droit de superficie distinct et permanent (DDP) du 17.02.1993 a été signé par la Municipalité et le FC Arnex pour 30 ans.

La Municipalité va prendre contact avec le FC Arnex pour mettre à jour la DDP après les constructions de la buvette et des vestiaires implantés en partie sur la servitude.

La Municipalité ne remet pas en cause sa décision d'autorisation de construire concernant une station de téléphonie mobile multi-opérateurs pour les raisons suivantes : - Rares sont ceux qui pourraient se passer d'un smartphone. – La moyenne d'utilisation des données par personne et par semaine est deux fois supérieure à l'an 2010 dans son entier, les réseaux actuels atteignent donc leurs limites. – Une location de CHF 10'000.—environ par an sur 30 ans n'est pas négligeable. – La Municipalité ne souhaite pas que des demandes sur des parcelles privées aboutissent.

Reynold Michel, Municipal, apporte des précisions suite à la publication du 20 mai 2021 par le Conseil d'Etat Vaudois. Suite aux diverses études faites par les divers projets pilotes, il confirme que les puissances autorisées sont respectées par les antennes 5G.

Morella Frütiger Larqué, rapporteur de la Commission présente leur rapport.

La Commission s'est réunie le 28 mai avec Reynold Michel, Municipal. La Commission estime que le rapport de la Municipalité est clair. Il répond aux questions posées par la Commission. Il rappelle les compétences municipales. Les justificatifs invoqués font sens. L'argument que la Municipalité préfère que la location revienne à la commune plutôt qu'à un privé est central. En conclusion, au vu du rapport de la Municipalité ainsi que de la levée de l'embargo du

canton de Vaud, la Commission recommande au Conseil d'adopter le rapport répondant au postulat.

Le Président informe le Conseil des possibilités qu'il a concernant ce postulat.

Première possibilité, le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité et la procédure s'arrête.

Seconde possibilité, le Conseil refuse la réponse et un nouveau postulat peut être déposé.

Le Préfet conseille toutefois, en cas de refus, de poursuivre par une pétition plutôt que pas un nouveau postulat. A noter que les oppositions déposées courent toujours tant que la Municipalité ne les a pas levées.

Martine Barclay trouve que pour détériorer la qualité de la nature et de la santé, un loyer de CHF 10'000.--, c'est peu. Elle demande à la Municipalité si les opérateurs ont approché des privés. La Municipalité répond que pas à leur connaissance mais ne sont pas mis au courant.

Le Postulat est donc clos mais une pétition est toujours possible.

7. Divers

Le Président rappelle que le prochain Conseil aura lieu en octobre. La date reste à définir. Le suivant aura lieu le 9 décembre.

Il rappelle également que le bureau cherche toujours un successeur au vice-président actuel qui accepte de garder son poste jusqu'en octobre.

Il remercie également les membres du bureau pour leur engagement ainsi que la secrétaire sortante.

Christian Monnier demande si une fête est prévue pour les 100ans du collège. **André Roch, Syndic**, répond qu'ils avaient prévu de faire quelque chose mais en raison du COVID l'organisation est plus difficile. Ils ont toutefois pensé faire une fête en octobre car il avait été inauguré en octobre. Ils aimeraient demander aux écoles de s'impliquer dans la fête. Si quelqu'un a des idées, ils restent ouverts.

Josette Bovet remercie Le Président pour son engagement.

André Roch, Syndic, fait remarquer qu'il s'agit d'un Conseil particulier car c'est le dernier pour Bernard Bovet, Municipal sortant. Il a été élu en 2002 et avait déjà fait 4 ans dans la législature précédente. Il a suivi 1100 séances de Municipalité le lundi sans compter toutes les autres séances. Le Syndic a siégé 10 ans à ses côtés et c'est quelqu'un qui a toujours été sympathique et motivé. Il le remercie pour son travail et lui souhaite une bonne retraite. Il lui offre une bouteille de Coca, boisson que notre Municipal aime déguster en séance de Municipalité.

Georgette Monnier demande s'il serait possible de faire de la publicité (objets à vendre par exemple) dans l'Arnex Info. **André Roch, Syndic**, répond que c'est envisageable pour autant qu'un Municipal soit motivé à s'occuper de cette tâche.

Tristan Bovet demande comment vont se dérouler les travaux de la Place. **Bernard Bovet, Municipal**, répond qu'ils vont commencer par les fouilles mais n'ont pas plus d'informations

pour le moment. **André Roch, Syndic**, précise qu'ils vont se coordonner avec les diverses entreprises. Les machines devraient être parkées au milieu de la place.

Le Président clôt la séance à 21H00.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Cathy Siegenthaler